

**Arrêté n ° 146 - 2025 du 21 novembre 2025**

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de **BACQUEVILLE-EN-CAUX**,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les conditions météorologiques récentes et les prévisions pour les jours à venir,

**Vu** l'état du terrain de football communal de Bacqueville-en-Caux à la suite des pluies abondantes de ces dernières heures,

**Considérant** que les intempéries ont fragilisé la pelouse du terrain et qu'un usage intensif pourrait dégrader gravement sa surface, et qu'il est impératif de préserver la qualité du terrain pour le bon déroulement des matchs et les échéances sportives à venir,

**Considérant** la nécessité de maintenir la sécurité des joueurs et de garantir de bonnes conditions de jeu,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le terrain d'honneur de football au stade des Peupliers, route de Pierreville à Bacqueville-en-Caux sera fermé à toute utilisation du 22 novembre 2025 (08h00) au 24 novembre 2025 (09h00). Cette mesure est prise afin de préserver l'état du terrain en raison des récentes pluies abondantes.

**Article 2 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**Article 3 :** Les organisateurs des matchs concernés, le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire de BACQUEVILLE-EN-CAUX sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bacqueville-en-Caux,  
Le 21 novembre 2025

Julien CORUBLE,  
Adjoint au Maire

